

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) – Partie IIIC / 5^e série et adaptation de la partie IIIB3, Principe 5

du 7 décembre 2007

1. Le 7 décembre 2007, le Conseil fédéral a pris la décision suivante:

Vu le rapport d'examen de novembre 2007 établi par l'Office fédéral du développement territorial, le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), partie IIIB3, adaptation du principe 5 et partie IIIC / 5^e série concernant les aéroports de Saanen, Zweisimmen, Triengen, Payerne, Neuchâtel, Lausanne (adaptation), Bex (adaptation), est approuvé.

2. Le PSIA, parties IIIB3 et IIIC, y compris la 5^e série de fiches, le rapport explicatif et le rapport d'examen y relatifs, ainsi que les parties conceptionnelles n° I à IIIB approuvées le 18 octobre 2000 peuvent être consultés

sur Internet à l'adresse:

- <http://www.bazl.admin.ch/themen/lupo/00293/00360/index.html?lang=fr>

ou sur demande, durant les heures de bureau, auprès de:

- l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, tél. 031 323 86 51
- l'Office fédéral du développement territorial (ARE)
Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, tél. 031 322 47 34

18 décembre 2007

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) - Partie IIIC/5e série et adaptation de la partie IIIB3, Principe 5

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.12.2007
Date	
Data	
Seite	8045-8045
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 224

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.